



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

CONVOCACTION DU 25 MARS 2016

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15+1 procuration

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Gérard AMESLON	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Josiane ROTTIER
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER M. Philippe PAPILLON Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Sylvère GIRAULT Mme Gaëlle COTTEREAU M. Jean-Marc PAINEAU	Mme Allison BOISLORET M. Régis PASQUIER Mme Geneviève COURONNE
		Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY Mme Isabelle GELINEAU	donne procuration à	Mme Allison BOISLORET
ABSENTS :		M. Eric TROCHON M. Christian MONCHÂTRE		

Est élu secrétaire de séance : M. Philippe PAPILLON

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 7 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Aménagement de la rue Nationale – Lot n° 3 ARPAJA – Avenant en moins-value
- Accord du Conseil Municipal.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. PASQUIER Régis : Tampon d'égout qui dépasse à l'entrée de l'impasse de la Teillerie

Le Maire répond qu'il est nécessaire d'aller sur place pour voir si le regard est sur le domaine public ou privé.

- Mme ASSE-ROTTIER : Eclairage public

- Mme COTTEREAU : Sol glissant dans le gymnase pour le basket

Sur ce dernier point, le Maire expose qu'il n'a reçu aucune nouvelle remarque sur le sol du gymnase de la part des autres associations utilisatrices du gymnase.

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

### **Travaux Rue Nationale**

Le chantier approche de la fin.

Les deux lignes d'éclairage ont été mises en fonctionnement le 1er Avril.

Restent à terminer la pose de la signalétique, des radars pédagogiques, la réalisation de la rampe à l'arrière de la mairie, la pose de la rambarde devant la boucherie Bréhaut ainsi bien sûr que celle des marquages (arrêt de bus, passages piétons etc).

Nous préparons un arrêté relatif aux règles de stationnement sur cette voie réaménagée.

Nous avons en fin de compte décidé pour le moment de ne pas instituer une priorité à droite en faveur des rues adjacentes.

Nous avons évoqué aussi la possibilité de mettre la rue de la Grosse Pierre en sens unique de la rue Nationale vers la rue St Julien mais, pour le moment, nous observons la manière dont les choses se passent.

Nous allons programmer prochainement la réunion de réception des travaux et comptons organiser l'inauguration de cette opération en fin de mois.

### **Chute d'une partie du plafond de la cantine**

Nous avons connu le vendredi 18 Mars un sinistre qui aurait pu avoir des conséquences extrêmement graves. Une petite partie du plafond de la cantine s'est brutalement effondrée vers 8h45 alors que le personnel venait de prendre son service et qu'il se trouvait à proximité immédiate du sinistre.

L'émotion a donc été grande mais fort heureusement aucun dommage corporel n'a été à déplorer.

Cette chute a été due au glissement d'un solin qui supportait le conduit en briques d'une ancienne cheminée. Cette cheminée avait été retirée de la salle de la cantine il y a plus de 30 ans.

Le plus étonnant dans cette affaire est que le solin ait tenu si longtemps.

Nous avons donc dû dans l'urgence organiser le transfert de la cantine à la Salle Polyvalente.

Après l'intervention de l'entreprise Papin qui a réparé le plafond, nous avons pu reprendre le fonctionnement normal de la cantine le jeudi suivant.

A titre de précaution, nous avons demandé aussi à la Socotec de procéder à une inspection des combles de la cantine mais aussi de l'école maternelle et de l'école élémentaire RC1. La Socotec n'a pas détecté d'autre source de risque.

### **Autres travaux**

-Les travaux de rénovation des rues du Verger et du Cheval Blanc ont été réalisés par l'entreprise Colas la dernière semaine de Mars.

-Le remplacement du sol de la mairie a été effectué il y a une quinzaine de jours. A cette occasion des travaux de peinture ont également été réalisés.

-Nous avons récupéré les clés des locaux de la Perception le 31 Mars.

Après avoir installé une cloison de séparation dans le hall d'entrée commun au local de bureaux et à l'appartement, nous allons mettre les deux locaux en location après avoir procédé à quelques travaux de remise à niveau.

-La rénovation de la rambarde métallique du balcon du 1er étage du bâtiment de la Poste est en cours.

## **Projet Ecoles 2017-2018**

Dans le cadre de la préparation de notre projet Ecoles 2017-2018, nous avons procédé à la visite de deux écoles récemment réalisées toutes deux par Frédéric Barbier, Cabinet A3dess La Ferté-Bernard.

-Visite de l'école élémentaire "Trompe-Souris" à Saint-Georges du Bois

-Visite de l'école maternelle Hélène Keller du Luart.

Ces deux visites, mais surtout la première, ont été intéressantes et riches en enseignements.

Nous recherchons maintenant une ou deux autres réalisations récentes qui seraient l'œuvre d'un autre architecte.

En tout état de cause, une nouvelle réunion du GTP sera organisée fin Avril pour mise au point d'un cahier des charges qui sera l'un des éléments importants de la consultation pour désignation d'un Maître d'œuvre qui sera ensuite lancée.

Mme ASSE-ROTTIER intervient pour dire qu'à son avis ce projet va trop vite, notamment par rapport aux incertitudes liées à la fusion des Communautés de Communes du Pays Bilurien et de Brières-Gesnois et aux retombées économiques ou financières qui pourraient en découler. Elle précise également qu'on ne connaît pas l'évolution du nombre d'élèves, mais souligne qu'il y a un risque de baisse des effectifs (pas de lotissement en cours qui conduirait à de nouvelles constructions). Elle indique que ce projet n'est pas forcément une priorité, car la Commune doit aussi étudier un projet pour la station d'épuration.

Le Maire répond que la fusion des 2 communautés de communes n'a pas d'impact sur le projet Ecoles, qui restera de la compétence de la Commune.

Concernant la station d'épuration, il précise que ce projet relève du Budget Assainissement et non du Budget Général.

Mme COTTEREAU indique que, pour elle, ce projet Ecoles est une priorité et qu'il était déjà à l'étude lors du mandat précédent.

Le Maire rappelle que le GTP travaille sur le projet Ecoles depuis 2011 et que le Plan des équipements scolaires a été validé par le Conseil Municipal en décembre 2013, que ce projet s'est construit progressivement au fil des réunions du GTP, qu'une option différente a été étudiée par la suite après réflexion.

Il indique qu'on ne peut évidemment préjuger du futur nombre d'élèves, mais que le projet permettra de regrouper les 3 écoles sur un seul site et de régler les problèmes de circulation et de stationnement.

Mme DELOUBES expose que le regroupement des 3 écoles sur un même site peut aussi résoudre le problème de direction de l'école en raison de la difficulté à trouver un enseignant qui veuille bien assurer la direction.

M. GIRAULT ajoute que l'Education Nationale cherche effectivement à n'avoir plus qu'un seul directeur.

Mme ASSE-ROTTIER indique que le devenir des locaux actuels n'a pas fait l'objet d'une réflexion assez poussée. M. HARASSE ajoute que ce point est important car on allonge la liste des bâtiments à entretenir.

Le Maire rappelle qu'une des solutions est le transfert de l'école de musique dans les locaux du RC2, en raison du problème actuel d'accessibilité des locaux de l'école de musique. Il indique que les locaux pourraient aussi accueillir des associations, telles que le billard, ce qui libérerait de la place à Epidaure.

## **Mise en œuvre d'un nouveau logo**

Parmi plusieurs projets présentés par Mr Pascal Blain, le Groupe de Travail a retenu le logo qui est inséré dans le dossier.

Ce logo représentera l'image de la commune dans tous ses documents et supports de communication. Il sera apposé aussi sur les véhicules de la commune, aux entrées de la mairie etc

## **Foyer-Soleil**

Lors de sa réunion du 8 Mars, le CCAS a approuvé les Comptes 2015 et voté le budget 2016.

A cette occasion, nous avons fait état d'une situation un peu préoccupante de dépenses de fonctionnement qui excèdent les recettes (d'environ 20.000€) en dépit d'une gestion assez "serrée" des dépenses de l'établissement et des mesures d'augmentation des prestations prises (3,5% cette année).

Cela tient à une croissance des frais de personnel due à un absentéisme maladie important ces derniers temps mais surtout aux mesures que nous avons dû prendre pour continuer à assurer le même niveau de services.

Les principales dépenses d'investissement 2016 concernent la rénovation des massifs, la mise en place de vasques de fleurs pour égayer la cour intérieure et le remplacement de la clôture qui sépare le terrain de l'établissement du Square de la Conterie.

Le nouveau Conseil de Vie de l'établissement a tenu sa première réunion le 31 Mars. Mme Alice Vusbaumer a été élue présidente du Conseil et Mr Marceau Deschamps vice-président. L'essentiel de la situation des comptes a été présenté à cette occasion aux membres du Conseil. Leurs suggestions ont essentiellement porté sur les questions de parking.

### **Personnel communal**

Après que Mr Guy Hénin ait demandé à être déchargé de sa fonction de Responsable du Service Technique, nous avons pris la décision de confier cette fonction à Mr Martial Fouineau.

Nous sommes actuellement en train de mener les démarches nécessaires

-pour pourvoir au remplacement de Didier Esnault.

-pour assurer le remplacement au Centre Culturel Epidaure de Guillaume Chevalier.

-pour apporter une aide à AS Desgaches à la Médiathèque en recourant à un(e) jeune dans le cadre d'un Service Civique.

### **Communauté de Communes**

Lors de sa réunion du 24 Mars, le Conseil Communautaire a approuvé les Comptes 2015 et voté le budget 2016.

Les comptes du budget général sont positifs mais le résultat se dégrade d'année en année, le montant des dépenses réelles étant supérieur à celui des recettes réelles. S'agissant de ces dernières, nous n'avons il est vrai pas touché depuis 2008 au taux des impôts alors que nous devons faire face à une baisse des dotations heureusement amorties pour partie par une augmentation du FPIC.

La principale dépense d'investissement en 2016 (près de 238.000€) a trait à la rénovation énergétique du Bâtiment du Centre Social dont les travaux viennent de commencer.

La situation du budget annexe Ordures Ménagères s'est un peu améliorée grâce à deux contributions exceptionnelles que la Communauté de Communes a pu obtenir au sein du Smirgeomes mais aussi des hausses successives de la Redevance.

Par ailleurs, les travaux de préparation du mariage avec la Communauté de Communes de Brières-Gesnois suivent leur cours. Lors d'une réunion tenue à Connerré le vendredi 25 Mars, le cabinet OCP a présenté la seconde partie de son rapport qui portait essentiellement sur les compétences de la nouvelle CdC mais aussi sur la composition du conseil communautaire, la gouvernance et les premiers éléments financiers.

### **Divers**

- Circuit de cyclotourisme : dans le cadre de l'outil de développement touristique "La Sarthe à Vélo" mis en place au niveau du Département, le Pays du Perche Sarthois a construit un réseau de 10 circuits sur le territoire. Le PPS a imaginé des boucles vélo maillant le territoire (voir plan général dans le dossier) et répondant au cahier des charges de la FF de Cyclotourisme. Les projets de circuits et de jalonnement concernant Bouloire sont consultables à la mairie.

- Utilisation de la Salle Polyvalente : nous sommes préoccupés par l'usage qui est fait de la Salle Polyvalente par certaines associations qui n'ont pas le sens du respect des biens mis à leur disposition et ne sont pas capables d'exercer un minimum d'autorité sur les participants aux soirées qu'elles organisent. Nous réfléchissons à des solutions qui pourront aller jusqu'au refus pur et simple de mettre la Salle à leur disposition.

## 2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

### 2.1 BUDGETS COMMUNAUX

Le Maire donne lecture d'une note intitulée "Présentation et commentaire du Budget Général 2016".

"En section de fonctionnement, les recettes prévues sont d'un montant de 1.977.658€ en retrait donc de 158.757€ par rapport au montant des recettes réelles de l'exercice 2015.

Les Dépenses réelles prévisionnelles de l'exercice sont de 1.552.094€, en progression donc de 35.923€ au regard des dépenses réelles (1.516.171€) constatées en 2015.

Diminution des recettes de 158.757€, accroissement des dépenses de 35.923€ : ces deux évolutions conduisent à une forte baisse prévisionnelle du montant de l'autofinancement par rapport à celui réalisé en 2015: 425.564€ à comparer à 620.243€.

En section d'investissement, le budget est conçu avec une double préoccupation :

1-Financer la plus grande partie du chantier de réaménagement de la Rue Nationale, pour lequel sont inscrits des Restes à Réaliser d'un montant de 644.250€,

2-Anticiper la réalisation du grand projet Ecoles 2017/2018 avec constitution d'une réserve de 620.000€.

Les autres dépenses d'investissement prévues en 2016 représentent un montant un peu inférieur à 300.000€.

Endettement : Cette année encore, il n'est prévu aucune souscription d'emprunt pour financer les dépenses d'investissement. De ce fait, notre endettement continue à baisser".

### 01 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2016

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux appliqués en 2015 pour les quatre taxes locales et invite les membres présents à passer au vote.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2016	Bases prévisionnelles 2016 en €	Produits en €
D'habitation	25,88%	1 692 000	437 890
Foncier bâti	23,89%	1 376 000	328 726
Foncier non bâti	35,70%	171 200	61 118
CFE	20,50%	299 700	61 439
		Produit fiscal attendu pour 2016	889 173

### 02 - SERVICE GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2016

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 16 voix pour, le budget primitif 2016 pour le Service Général, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	489 280	Atténuation de charges	13 600
Charges de personnel	808 520	Produits des services	119 100
Virement à section investissement	425 564	Impôts et taxes	1 100 052
Transfert entre sections	45 963	Dotations et subventions	703 006
Autres charges de gestion	113 169	Autres produits de gestion	41 900

Charges financières	71 000		
Charges exceptionnelles	24 162		
<b>TOTAL</b>	<b>1 977 658</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 977 658</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses imprévues	32 198	Excédent antérieur reporté	175 073,10
Opérations patrimoniales	45 600	Virement de la section fonctionnement	425 564
Centre culturel	1 050	Produit des cessions	37 718
Centre bourg	65 500	Transfert entre sections	45 963
Emprunt remboursement capital	155 422	Opérations patrimoniales	45 600
Immobilisations incorporelles	1 200	Dotations Fonds divers	708 243,90
Cantine scolaire	3 200	Subvention investissement	16 300
Ecole primaire RC2	20 450	Emprunts et dettes	46 211
Ecole primaire RC 1	661 924	Gymnase	136 000
Immobilisations corporelles	66 806	Travaux rue Nationale	208 170
Immobilisations en cours	97 573		
Gymnase	2 480		
Stade et vestiaires	4 000		
Eclairage public	14 990		
Cimetière	15 700		
Travaux Rue Nationale	654 250		
<b>TOTAL</b>	<b>1 844 843</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 844 843</b>

### 03 -ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour, adopte le budget primitif 2016 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	2 350	Opér.ordre – transfert entre sections	21 031
Virement à section investissement	86 752	Vente de produits	121 000
Opér.ordre – transfert entre sections	51 900		
Charges financières	1 029		
<b>TOTAL</b>	<b>142 031</b>	<b>TOTAL</b>	<b>142 031</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opér.ordre – transfert entre sections	21 031	Excédent antérieur reporté	190 248,45
Emprunt remboursement capital	11 628	Virement de la section fonctionnement	86 752
Immobilisations incorporelles	3 909	Opér.ordre – transfert entre sections	51 900
Immobilisations en cours	392 773	Dotations Fonds divers	88 540
		Subvention d'investissement	11 900,55
<b>TOTAL</b>	<b>429 341</b>	<b>TOTAL</b>	<b>429 341</b>

#### 04 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour, adopte le budget primitif 2016 pour le Lotissement de la Petite Charmoie, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Transferts entre sections	50 175		
Transfert dans la section	5 287	Transfert dans la section	5 287
Autres charges de gestion	10	Produits des services	32 600
Charges financières	5 277	Produits exceptionnels	22 862
<b>TOTAL</b>	<b>60 749</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 749</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Emprunt remboursement capital	246 364	Excédent antérieur reporté	196 188,42
		Transferts entre sections	50 175
		Emprunt	0,58
<b>TOTAL</b>	<b>246 364</b>	<b>TOTAL</b>	<b>246 364</b>

#### 05 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EN 2015

Le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2015, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

#### 2.2 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

#### 06 - AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE – LOT N° 2 CITEOS – AVENANT N° 1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours du chantier pour l'aménagement de la rue Nationale, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires ou ont été demandés à l'entreprise CITEOS pour un montant de 9 067,40 € HT, montant qui correspond à :

- achat de film anti-graffitis pour les radars pédagogiques, pour 336 € HT
- réalisation d'un forage dirigé pour l'alimentation de candélabres, pour 5 504 € HT,
- alimentation du panneau de limitation de vitesse près du Super U, pour 3 227,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour,

- décide d'approuver l'avenant n° 1 de l'entreprise COLAS concernant le lot n° 2 de l'aménagement de la rue Nationale pour un montant de 9 067,40 € HT, soit 10880,88 € TTC,
- dit que le coût de ces travaux seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

#### 07 - AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE – LOT N° 3 ARPAJA – AVENANT N° 1

Le Maire présente à l'assemblée le bilan du Lot n° 3 Espaces verts attribué à la société ARPAJA qui conduit à prévoir un avenant en moins-value d'un montant de 3 665,71 € HT, montant qui correspond à :

- poste "fourniture de terre complémentaire" non utilisé (-2 719,20 € HT),
- remise sur le volume de terre pris derrière la Mairie (-946,51 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour,  
- décide d'approuver l'avenant n° 1 de l'entreprise ARPAJA concernant le lot n° 3 de l'aménagement de la rue Nationale pour un montant de -3 665,71 € HT, soit -4 398,85 € TTC,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **08 - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2016**

Le Maire indique à l'assemblée qu'en collaboration avec les services de l'ATESART, un programme de travaux concernant la voirie communale a été établi pour 2016.

Pour cette année, il propose de réaliser les travaux d'investissement suivants pour un montant estimé à 13 125 € HT, soit 15 750 € TTC :

- Route de la Roulée (4 325 € HT)
- Chemin des Bougeries (8 800 € HT) pour une longueur d'environ 300 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour,  
- valide le programme des travaux de voirie pour 2016, pour un montant prévisionnel de 13 125 € HT,  
- décide de lancer une procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ces décisions, et notamment le marché à intervenir avec l'entreprise attributaire.

## **2.3 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **09 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU MONUMENT POUR LE COLUMBARIUM**

Le Maire informe les conseillers qu'actuellement, il ne reste plus de cases disponibles au columbarium. Afin de faire face aux futures demandes d'acquisition de cases et en vue de respecter une unité esthétique du columbarium, il propose au Conseil Municipal de valider un devis de la société VAUTCARANNE, entreprise qui a installé les monuments précédents, pour la fourniture et la pose de 2 nouveaux ensembles de 4 cases, identiques à ceux déjà installés, pour un montant de 4 750 € HT, soit 5 700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 16 voix pour :  
- accepte le devis présenté par la société VAUTCARANNE, pour un montant de 4 750 € HT,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

### **10 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le jeudi 14 juillet 2016.

La prestation présentée comprend la fourniture et la livraison de l'artifice sur le site, la prestation des artificiers, la couverture assurance et la sonorisation, pour un montant de 6 880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour,  
- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 6 880 € TTC,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

### **11 - MEDIATHEQUE – FRAIS DE TRANSPORT DE L'AUTEUR CAROLE FRECHETTE**

Le Maire rappelle aux élus présents qu'en collaboration avec le Théâtre Epidaure, la Médiathèque a accueilli l'auteur Carole FRECHETTE à l'occasion de la tartinade du 19 mars dernier. Il était prévu que la Commune prenne en charge les frais de transport de l'auteur entre Paris et Le Mans, pour un montant de 70 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 16 voix pour :

- \* donne son accord pour la prise en charge des frais de déplacement de Carole FRECHETTE,
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2.4 PERSONNEL COMMUNAL**

### **12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Le Maire expose aux membres présents que conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité dans les services communaux.

Il indique que le contrat d'avenir de l'agent actuellement en poste au Centre Culturel est arrivé à son terme le 31 mars dernier. Cet agent a manifesté sa volonté de ne pas accepter la proposition faite par la Municipalité de l'embaucher sur un poste d'Adjoint Technique titulaire. Cependant, pour ne pas pénaliser le fonctionnement du Centre Culturel, il est d'accord pour continuer à travailler au moins un mois sur le Centre. Afin d'assurer une bonne organisation des différentes manifestations prévues au Centre Culturel, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour,

- décide la création d'un poste à temps complet pour accroissement temporaire d'activités dans le grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, au Centre Culturel Epidaure, selon les modalités précisées ci-dessus,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2016,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

### **13 - CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE – CADRE DES EMPLOIS D'AVENIR**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à 35 heures par semaine dans le cadre du dispositif des "Emplois d'avenir" à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 pour des tâches liées au Centre Culturel Epidaure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 16 voix pour,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

- décide la création d'1 poste en emploi d'avenir, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat,
- autorise le Maire à signer le contrat de recrutement en emploi d'avenir,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **14 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire expose aux élus que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle qu'un agent du Service Technique sera admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mai 2016. Cet agent polyvalent assure notamment les travaux relevant de la plomberie.

Il propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour des fonctions polyvalentes avec des compétences dans le domaine de la plomberie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 16 voix pour,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,  
Vu le tableau des emplois,  
Décide par 16 voix pour :  
- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.  
- de modifier en conséquence le tableau des emplois,  
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **2.5 POINTS DIVERS**

### **15 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT : Néant
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :
  - \* Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. et Mme LECLERT,
  - \* Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. et Mme PAPIN,
  - \* Concession de columbarium pour une durée de 30 ans à la famille BRANLARD-PICHOT,
  - \* Concession de columbarium pour une durée de 30 ans à la famille GIRARD-HERRAULT,
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par M. CHAMPION à M. et Mme QUENTIN d'une propriété bâtie au 4, rue Jean Rostand,
  - \* Vente par la SCI du Cheval Blanc à M. et Mme AMESLON d'une propriété bâtie au 5, rue du Cheval Blanc.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **16 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN – MODIFICATION DES STATUTS**

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 25 février 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bilurien a décidé une modification de ses statuts liée à la prise d'une nouvelle compétence, dans les termes suivants :

*Considérant que la loi dite ALUR susvisée prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, selon les modalités prévues à l'article L5211-17 du Code Général des collectivités territoriales,*

*Considérant l'intérêt d'exercer la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire, et notamment d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des huit communes composant la communauté de communes,*

*Considérant le projet de fusion avec la communauté de communes voisine du Pays des Brières et du Gesnois qui exerce cette compétence,*

*Considérant que la communauté de communes souhaite s'engager volontairement dans cette démarche de planification urbaine,*

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les statuts de la Communauté de Communes comme suit,

Article 5 : Compétences de la communauté de communes :

Compétence obligatoire :

Aménagement de l'espace :

-« étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification de statut qui concerne la mise en place du PLUI, document d'urbanisme qui est établi et s'applique à l'échelle d'un territoire et plus d'une seule commune. Il ajoute que la Communauté de Communes de Brières-Gesnois est déjà engagée dans le processus et que la Communauté de Communes du Pays Bilurien a la volonté de l'accompagner dans cette compétence.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 16 voix pour, décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Bilurien présentée ci-dessus pour la prise de la compétence obligatoire " Aménagement de l'espace" pour étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

**\* Eclairage public**

Mme ASSE-ROTTIER signale que l'éclairage public de la rue Nationale ne fonctionnait pas jeudi matin.

Le Maire indique que l'entreprise CITEOS a effectué une intervention sur le réseau ce jeudi, ce qui peut expliquer que l'éclairage n'était pas allumé.

**\* Fusion des Communautés de Communes**

Suite à une question de M. GIRAULT sur l'éventuelle différence des taux d'imposition entre les 2 communautés de communes, le Maire répond que les écarts sont peu importants, notamment pour les Taxes d'Habitation et sur le Foncier Bâti. L'écart est un peu plus significatif sur la Taxe Foncière pour le Non Bâti.

Il rappelle que les 2 communautés ont le même système de fiscalité ce qui simplifie la fusion. Il indique également que la redevance pour les ordures ménagères est plus élevée sur la Communauté de Brières-Gesnois.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.**

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Philippe PAPILLON

Les Conseillers Municipaux